

Conditions générales Colruyt Group Academy B2B

Les Conditions générales Colruyt Group Academy B2B régissent la relation entre CGA et le Client. En utilisant le site web et/ou en souscrivant à un produit de l'offre de CGA, le Client déclare avoir pris connaissance des Conditions générales B2B et en accepte également leur application.

IDENTITÉ DU PRESTATAIRE DE SERVICES

CGA Colruyt Group Academy, département de la société Colruyt Group S.A., portant le numéro d'entreprise 0400.378.485 et dont le siège social est situé à 1500 Hal, Edingensesteenweg 196.

Service clientèle Le Service clientèle de CGA, qui peut être contacté au numéro de téléphone +32 (0)2 363 55 31, à l'adresse e-mail info@colruytgroupacademy.be ou par courrier à l'adresse Edingensesteenweg 196, 1500 Hal.

DÉFINITIONS

Client Le Client est une personne morale ou physique agissant dans le cadre de ses activités professionnelles qui souhaite bénéficier des services ou des produits de CGA.

Bénéficiaire Le Bénéficiaire est une personne physique disposant d'un compte Xtra. Seule une personne physique majeure peut être ou devenir Client Xtra.

Participant Le Participant est une personne physique qui peut participer, par l'intermédiaire du Client, à des activités ou événements organisés par CGA.

Site web Le site web www.colruytgroupacademy.be ou tout autre site web lié aux noms de domaine de Colruyt Group Academy.

Conditions générales Les présentes Conditions générales B2B de CGA.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Objet** : Par les présentes Conditions, CGA vise à fournir au Client toutes les informations essentielles concernant les droits et obligations découlant de l'inscription à ou de l'achat d'un produit de l'offre de CGA.
- Services** : CGA propose une offre étendue de formations se composant d'ateliers, de cours et de conférences, ainsi qu'une offre diversifiée d'événements et d'activités, le tout organisé ou non en collaboration avec des partenaires externes. CGA s'engage à toujours assurer l'organisation des activités proposées et la composition des produits qui font partie de son offre avec le plus grand soin.
- Offre** : Actuellement, l'offre destinée aux entreprises se compose des produits suivants : (1) sessions numériques et webinaires, (2) location des salles de CGA (restauration et forfait boissons compris), combinée ou non à une activité organisée par CGA, (3) activités de team building (telles que des ateliers), (4) chèques-cadeaux. Les caractéristiques de chacun de ces produits sont toujours communiquées de manière transparente et claire au Client avant qu'il ne procède à l'achat. Les modalités pratiques, telles que les heures de début et de fin, le lieu de l'activité, l'accessibilité ou d'éventuelles restrictions, sont clairement décrites par produit dans l'offre et font partie intégrante du contrat entre CGA et le Client. En aucun cas le Client ne pourra transférer à un tiers ses droits et obligations découlant du contrat avec CGA. Les photos qui figurent dans les communications relatives à CGA, notamment sur le site web, dans les brochures, etc., sont présentées à titre purement illustratif et décoratif et peuvent par conséquent contenir des éléments qui ne sont pas compris dans le prix ou qui diffèrent de la description du produit. CGA n'est pas responsable en cas d'erreurs matérielles, typographiques ou d'impression manifestes. Dans ce cas, il s'agit d'une offre non valable, que CGA n'est pas tenue d'exécuter/octroyer.
- Offre (devis)** : Un Client peut demander une offre gratuitement et sans engagement. Ce faisant, le Client prend également connaissance des présentes Conditions générales.
- Sessions numériques et webinaires** : Le Client qui souhaite acheter des billets pour les sessions numériques ou les webinaires peut le faire au moyen du formulaire disponible sur le site web. Le Client peut déterminer lui-même pour quelle(s) session(s) ces billets sont valables. Le Client reçoit la facture par e-mail dans un délai de quatre jours ouvrables, ainsi que le(s) code(s) de réduction, qu'il pourra ensuite communiquer aux Bénéficiaires comme il l'entend. Ces délais de livraison sont indicatifs et non contraignants. Le Bénéficiaire peut s'inscrire gratuitement en ajoutant le code de réduction lors du paiement de la session choisie. Cependant, le Bénéficiaire devra d'abord se connecter avec son compte Xtra.
- Location de salles** : Les salles des bâtiments de CGA comme les cuisines peuvent être louées à des fins professionnelles (hors fêtes ou réceptions privées). Le Client peut déterminer lui-même s'il souhaite louer une salle pour une partie de la journée ou pour une journée complète. La location d'une salle comprend toujours un forfait boissons par participant. La capacité par salle est limitée et est communiquée par CGA. Le Client paie en fonction du nombre de participants attendus. Si le Client dépasse ce nombre, un supplément correspondant au tarif moyen par participant sera facturé. Si le nombre de participants est finalement inférieur à celui initialement prévu, le Client ne peut en aucun cas prétendre à un remboursement. Dans le cas de la location de salles, un forfait est toujours inclus dans le prix pour les services de nettoyage. Dans le cas de la location d'une cuisine, un forfait supplémentaire est facturé pour le nettoyage. Si les salles louées sont laissées en mauvais état par le

Client, CGA est en droit de facturer un forfait supplémentaire. La location de salles peut être combinée avec l'organisation d'une activité de team building (voir point 7).

- Activités de team building** : Le Client peut faire appel à CGA pour l'organisation d'activités d'équipe ou de conférences. L'organisation de team buildings peut être combinée avec la location de salles. Les conférences se tiennent physiquement dans un établissement de CGA.
- Publicité** : Le Client ne peut pas faire de publicité pour les activités qu'il souhaite organiser dans les salles et cuisines des bâtiments de CGA sans l'accord préalable par écrit de CGA (Colruyt Group Academy). Si le Client fait référence à l'activité, au site ou à la CGA dans ses propres communications, y compris sur les réseaux sociaux, il doit toujours utiliser la dénomination complète « Colruyt Group Academy ». Le Client n'est pas non plus autorisé à utiliser les salles louées comme espace de vente, c'est-à-dire pour vendre des produits ou des services à des tiers. Si le Client apporte ses propres produits pour une activité quelconque, il n'est pas autorisé, en cas de location d'une cuisine, à apporter des marques propres de chaînes de magasins concurrentes, sauf autorisation écrite préalable de CGA. Pour en savoir plus sur les marques propres de Colruyt Group, nous renvoyons à la page [Nos marques grand public | Colruyt Group](#).
- Chèques-cadeaux** : Le Client qui souhaite acheter des chèques-cadeaux peut le faire par le biais du formulaire sur le site web. Les chèques-cadeaux sont valables pour l'ensemble de l'offre de CGA destinée aux particuliers. Chaque commande à un montant minimal d'achat de 400 euros (TVA incluse) par commande et ne peut pas être scindée en plusieurs commandes plus petites. Le Client choisit la valeur nominale des chèques-cadeaux individuels parmi deux options fixes : 20 ou 40 euros par chèque. Les prix indiqués ne concernent que les chèques-cadeaux proprement dits ; les coûts supplémentaires éventuels sont indiqués séparément. Les chèques-cadeaux sont envoyés uniquement au format numérique. S'il le souhaite, le Client peut les imprimer à ses propres frais. Le Client reçoit les chèques-cadeaux par e-mail dans les deux jours ouvrables. Ces délais de livraison sont indicatifs et non contraignants. Le Client s'engage à contrôler le nombre et la valeur des chèques-cadeaux dès leur réception. Les écarts éventuels doivent être signalés par e-mail à CGA dans les 10 jours ouvrables. En l'absence d'une telle notification, la livraison est supposée conforme. La durée de validité est limitée comme indiqué sur le chèque-cadeau, à compter du jour de sa commande. Une fois leur durée de validité expirée, ils perdent toute leur valeur. Les chèques-cadeaux ne peuvent en aucun cas être retournés ou échangés par le Client. Le Chèque-cadeau s'utilise en introduisant le code unique, mentionné sur le chèque, lors de l'inscription à un webinaire ou à un atelier faisant partie de l'offre de CGA sur le site web. Le Bénéficiaire est soumis dans ce cadre aux Conditions générales XTRA Colruyt Group Academy Particuliers.
- Paiement** : Les prix sont toujours exprimés en euros et n'incluent pas la TVA et toute autre contribution légalement obligatoire. CGA se réserve le droit de demander un paiement anticipé si la location de salles ou un team building est programmé plus de six semaines à l'avance. Cet acompte s'élèvera à 50% du prix total. Lors de l'achat de chèques-cadeaux, CGA se réserve le droit de demander un paiement préalable partiel ou intégral. CGA envoie une facture au Client à l'adresse e-mail fournie par ce dernier. Cette facture doit être payée par virement 30 jours calendaires après la date d'envoi. Si ce délai n'est pas respecté par le Client, CGA se réserve le droit, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de facturer des intérêts de retard au taux prévu à l'article 5, deuxième alinéa, de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales, ainsi que les frais forfaitaires de recouvrement et un dédommagement raisonnable supplémentaire pour tous les frais de recouvrement, tels que visés à l'article 6 de ladite loi. CGA se réserve le droit d'envoyer une facture supplémentaire si, lors de sa (/leur) présence dans les bâtiments de CGA, le (/les Participants du) Client consomme(nt) plus que ce qui était initialement prévu sur la facture.
- Déroulement des événements et responsabilité** : CGA n'est responsable que des dommages résultant d'une faute avérée de sa part, à l'exclusion des dommages indirects et consécutifs, sauf en cas de faute intentionnelle, de faute grave ou de non-exécution d'une obligation essentielle, et sans préjudice des dispositions impératives du droit. Si le début d'une activité d'équipe est retardé exclusivement en raison d'une circonstance imputable au Client ou aux Participants qu'il a inscrits, le Client est redevable d'une indemnité forfaitaire de 50,00 EUR (hors TVA) en cas de retard compris entre 15 et 30 minutes, et de 100,00 EUR (hors TVA) en cas de retard supérieur à 30 minutes. Si le retard est supérieur à 30 minutes et qu'il compromet raisonnablement le bon déroulement des activités suivantes, CGA se réserve en outre le droit d'annuler purement et simplement l'activité ou de la faire se dérouler sous une forme abrégée, sans être tenue à aucune indemnisation. En cas d'utilisation de matériel ou de consommation d'aliments et/ou de boissons, il appartient au Participant ou au Bénéficiaire de s'informer quant à la composition et/ou à la présence d'ingrédients auxquels il pourrait être allergique. Si nécessaire, notamment pour des raisons de santé, il appartient au Participant ou au Bénéficiaire de s'abstenir de consommer ou d'utiliser les produits proposés. Lors d'une activité ou d'un atelier, chaque Participant, accompagnateur, instructeur, bref, toute personne présente doit faire preuve de respect envers les autres personnes présentes. Si l'on constate qu'une personne présente se rend coupable de vol, provoque des dommages intentionnels à d'autres personnes ou à des biens, ou a un comportement inapproprié, CGA se réserve le droit d'exclure ce participant de l'activité, de l'atelier ou des salles. Si nécessaire, la police et/ou tout autre service sera appelé afin de procéder aux constatations nécessaires. Tout dommage causé par un Participant sera remboursé à CGA à la première demande. Lors d'activités ou d'ateliers où des boissons alcoolisées sont servies, dégustées ou consommées, il est de la responsabilité du Participant de veiller à ne pas en consommer de manière excessive. Le Participant juge en son âme et conscience s'il est légalement autorisé, le cas échéant, à conduire un véhicule. Si elle constate qu'un Participant est en état d'ivresse, CGA a le droit d'en informer au besoin

- les services compétents afin de procéder aux constatations nécessaires. Lors des événements culinaires ou de dégustation à un endroit déterminé par CGA, les Participants ont la possibilité d'emporter les restes éventuels. Toute personne qui emporte des restes le fait à ses risques. CGA ne peut en aucun cas être tenue responsable de la conservation et du transport de ces restes, pas davantage que des dommages susceptibles d'en découler. CGA n'est pas responsable des amendes de stationnement que les Participants ou les Bénéficiaires pourraient recevoir en raison d'un stationnement incorrect autour des locaux CGA. Il n'est en aucun cas possible pour le Client, les Participants ou les Bénéficiaires de récupérer celle-ci auprès de CGA. Le Client a la responsabilité d'informer les Participants et Bénéficiaires de l'existence des présentes Conditions générales. CGA peut à tout moment tenir le Client responsable des dommages résultant des agissements ou de la négligence de l'un des Participants inscrits par ses soins à l'activité ou l'événement.
12. **Annulation par le Client:** L'annulation de la **location de salles** sera possible. Si l'annulation intervient plus de 14 jours calendaires avant la date de l'événement, le Client ne sera redevable d'aucune indemnité. En cas d'annulation entre 14 et 5 jours calendaires avant la date prévue, le Client est redevable de 50 % du montant convenu. En cas d'annulation moins de 5 jours calendaires avant la date prévue, le Client reste redevable de la totalité du montant. L'annulation d'**activités de team building** est possible. Si l'annulation intervient au plus tard quatre semaines avant la date prévue, le Client n'est redevable d'aucune indemnité. En cas d'annulation entre 4 semaines et 15 jours calendaires avant la date de l'activité, le Client est redevable de 50 % du montant convenu. En cas d'annulation moins de 15 jours calendaires avant la date de l'activité, 100 % du montant convenu reste dû. La **modification du nombre de participants** (c'est-à-dire la réduction de ce nombre) est possible dans la mesure où le prix a été fixé, en tout ou en partie, en fonction du nombre de participants. Les mêmes délais et pourcentages que ceux applicables à la location de salles s'appliquent dans ce cas à la partie du prix qui dépend du nombre de participants. L'annulation d'une commande de **chèques-cadeaux** n'est possible qu'avant l'envoi des chèques-cadeaux au Client. En cas d'annulation, le Client est redevable d'une indemnité d'annulation forfaitaire de 150 EUR (TVA comprise). Les montants dus en vertu du présent article peuvent être facturés par CGA après annulation. CGA se réserve le droit de démontrer un préjudice supérieur et de réclamer une indemnisation supplémentaire dans ce cadre.
13. **Report par le Client:** Le report de la **location de salles** est possible, moyennant le paiement de frais administratifs. En cas de report entre 2 semaines et 5 jours calendaires avant la date de début, les frais administratifs s'élèvent à 50 EUR (hors TVA). En cas de report moins de 5 jours calendaires avant la date, les frais administratifs s'élèvent à 100 EUR (hors TVA). Le report d'**activités de team building** sera possible, moyennant le paiement de frais administratifs. En cas de report entre 4 semaines et 15 jours calendaires avant la date, les frais administratifs s'élèvent à 100 EUR (hors TVA). En cas de report entre 15 et 5 jours calendaires avant la date, les frais administratifs s'élèvent à 250 EUR (hors TVA). En cas de report moins de 5 jours calendaires avant la date, les frais administratifs s'élèvent à 500 € (hors TVA), sauf si CGA peut démontrer que les coûts déjà encourus (p.e. pour le catering) dépassent 500 EUR.
- Le Client doit proposer une nouvelle date dans les 30 jours ouvrables suivant la notification du report. Une nouvelle date n'est contraignante qu'après confirmation écrite de la part de CGA et sous réserve de disponibilité. Si, dans ce délai, aucune nouvelle date ne peut être fixée pour des raisons imputables au Client, cela sera considéré comme une annulation au sens de l'article 11.
14. **Annulation par CGA :** CGA se réserve le droit de modifier le calendrier des événements pour des raisons opérationnelles objectivement justifiées, des raisons de sécurité, en cas de force majeure ou d'indisponibilité d'un formateur, d'un accompagnateur ou d'un lieu essentiel. CGA se réserve le droit d'annuler les activités prévues dans le cadre de son offre si leur réalisation n'est plus raisonnablement possible. CGA s'engage à informer immédiatement le Client et/ou les Bénéficiaires de l'annulation dès que la décision d'annulation aura été prise. Dans ce cas, le Client a le droit, à sa discrétion, soit d'organiser ou de participer à l'activité à une autre date, soit d'obtenir un avoir ou un remboursement des montants déjà versés pour la partie annulée. Dans ce cas, CGA n'est pas tenue d'indemniser les dommages consécutifs (directs ou indirects).
15. **Propriété intellectuelle :** Tout le contenu du site web (à savoir les textes, les photos, etc.) et le matériel utilisé sont la propriété exclusive des sociétés appartenant à Colruyt Group ou de leurs propriétaires respectifs auprès desquels Colruyt Group a obtenu une licence en vue de la reproduction. Ces droits exclusifs sont protégés, tant par le droit national qu'international. Ce contenu ne peut pas être placé sur un autre site web, ni être publié ailleurs ou modifié sans l'autorisation de CGA.
16. **Questions ou plaintes :** Pour toute question ou plainte, le Client peut toujours s'adresser au Service clientèle dans un premier temps. CGA s'efforce de régler les litiges à l'amiable dans la mesure du possible.
- S'il n'est pas possible de parvenir à une solution à l'amiable, le litige sera porté devant le tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles et soumis au droit belge.
17. **Validité et modification des Conditions générales :** Si l'une des dispositions des Conditions générales s'avérait nulle, non valable, non contraignante ou illégale, les autres dispositions continueront à produire leur plein effet. Le vide ainsi laissé dans les Conditions générales par la disposition nulle, non valable, non contraignante ou illégale sera compensé, conformément à la législation en vigueur, par l'application d'une disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique original des Conditions générales.
- Le fait que CGA omette d'exiger la stricte application d'une ou de plusieurs dispositions des présentes Conditions ne peut pas être considéré comme une renonciation tacite aux droits dont elle jouit et ne l'empêche pas d'exiger ultérieurement le respect strict de ces dispositions.
- CGA se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions générales. Les Conditions générales qui étaient d'application au moment de la conclusion du contrat restent toutefois d'application pour les contrats en cours. Toute souscription à un produit, nouvelle ou renouvelée, après une modification des Conditions générales implique la prise de connaissance et l'acceptation des nouvelles Conditions générales d'application à ce moment.
18. **Protection de la vie privée et des données à caractère personnel :** Les services tels que décrits dans les présentes Conditions nécessitent la collecte et le traitement de certaines données à caractère personnel des Participants, des Bénéficiaires et du Client. La protection des données à caractère personnel est extrêmement importante pour CGA. Elle s'efforce dès lors de les protéger au mieux et de toujours garantir les droits des Participants, des Bénéficiaires et du Client lors de l'utilisation de ces données, conformément aux règles applicables en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel.
- CGA traite les données à caractère personnel du Client aux fins et sur la base des fondements juridiques décrits dans la Déclaration de confidentialité. Cette Déclaration peut être consultée en ligne sur le site web ou demandée au Service clientèle. Elle peut être modifiée de temps à autre. Le Client s'engage à informer CGA en temps opportun de toute modification concernant ses données habituelles : e-mail, identification et adresse, afin de permettre à CGA de fournir un service correct.

V0202607150